

Pédophilie. L'Eglise tremble avant le procès de Barbarin

Jugé en avril prochain pour "non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs" commises par un de ses prêtres, l'archevêque de Lyon, trop sûr de lui, incarne l'impuissance de l'institution religieuse à faire face publiquement à un mal qui la ronge.

PAR PHILIPPE CLANCHÉ

Philippe Barbarin prêchait (la bonne parole bien sûr) aux futurs prêtres en soutane de la très classique communauté Saint-Martin, dans la Mayenne, lorsqu'il a appris en ce 19 septembre une contrariante nouvelle. Le cardinal-archevêque de Lyon doit comparaître devant la 6^e chambre correctionnelle du tribunal de Lyon, du 4 au 6 avril 2018, pour « non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs », des faits commis par un prêtre de son diocèse, Bernard Preynat. Comment une affaire aussi ancienne peut-elle aujourd'hui faire vaciller la star de l'épiscopat français ? Et faire trembler, par ricochet, tous les évêques, qui paniquent à la perspective de découvrir une brebis galeuse parmi leur troupeau...

Ordonné en 1971, le père Preynat fut durant vingt ans l'aumônier charismatique de la troupe Saint-Luc des scouts de Sainte-Foy-lès-Lyon, banlieue lyonnaise cossue. Pourtant,

en 1978, une famille dénonce au diocèse des « caresses » inappropriées imposées à de jeunes garçons. La journaliste Isabelle de Gaulmyn, qui faisait partie de la jeune troupe, raconte dans un ouvrage détonnant (1) que tout le monde savait ce qui se passait. « Pendant vingt-cinq ans, nous avons tous préféré nous taire. [...] L'incroyable impunité dont a bénéficié le père Preynat est le fait des évêques. Mais le silence est celui de toute une communauté », écrit cette plume du quotidien catholique *la Croix*, qu'on ne peut soupçonner de vouloir se payer l'institution.

"PENDANT VINGT-CINQ ANS, NOUS AVONS TOUS PRÉFÉRÉ NOUS TAIRE", écrit Isabelle de Gaulmyn, plume du quotidien catholique *la Croix*, qui a fréquenté le groupe de scouts dirigé par le père Preynat.



PÉDOPHILIE À LYON : UNE CATHOLIQUE RACONTE

A plusieurs reprises, des parents écrivent, rencontrent les responsables du diocèse. Sans autres réponses que la mutation régulière de Bernard Preynat. Le prêtre, qui avoue par écrit ses gestes scandaleux, promet à ses supérieurs de ne pas récidiver. Et replonge régulièrement sans que personne ose le dénoncer à la justice. Mgr Philippe Barbarin arrive à la tête du diocèse en 2002. Il ne convoque Bernard Preynat qu'en 2007, après un nouveau signalement. Ce qui n'empêche pas le pédophile de poursuivre sa carrière de curé...

UN PEU LÉGER, QUESTION COMPASSION

Il faudra attendre mai 2015 pour que l'affaire sorte de l'ombre, avec le dépôt des premières plaintes pour des faits couverts par la prescription. Et septembre pour que le diocèse de Lyon prenne sa première décision responsable... Un quart de siècle après la première agression ! Bernard Preynat est prié de se faire oublier dans un couvent, sous contrôle judiciaire. L'amateur de jeunes garçons – il l'avait révélé avant même d'entrer au séminaire ! – ne pourra plus sévir. Ce n'est que lorsque le quotidien local *le Progrès-la Tribune* lance un appel à Barbarin pour reconnaître les faits que celui-là avoue, par communiqué, la réalité

LA STAR DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

a multiplié les confusions et les contradictions. Le primat des Gaules a d'abord déclaré n'avoir été au courant du dossier Preynat que depuis 2014, avant de reconnaître qu'il en avait été informé dès 2007.



du scandale. Deux mois plus tard, La Parole libérée, association qui regroupe des familles de victimes, entre en scène... et n'en descendra plus. En janvier 2016, le curé est mis en examen pour « agressions sexuelles et viols sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité », les faits ayant été commis entre 1986 et 1991.

L'affaire Preynat devient alors l'affaire Barbarin. Parce que l'archevêque multiplie les cafouillages et les contradictions : il dit d'abord n'être au courant du dossier que depuis 2014, puis, douze jours plus tard, confesse connaître le problème depuis... 2007 ! Or, Isa-

belle de Gaulmyn assure l'avoir informé des rumeurs dès 2004. Un méli-mélo dont s'empare La Parole libérée qui porte plainte à plusieurs reprises contre Philippe Barbarin en s'appuyant sur l'article 434-3 du code pénal qui stipule que « le fait, pour quiconque ayant eu connaissance [...] d'atteintes sexuelles infli-

gées à un mineur [...], de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ». A quoi s'ajoute la mise en danger de potentielles nouvelles victimes du pédophile avéré... Une enquête préliminaire est diligentée par le parquet. Mais, le 1^{er} août >

"JE DEMANDE PARDON DE NE PAS AVOIR SANCTIONNÉ UN PRÊTRE POUR SES ACTES CLAIREMENT INDIGNES DE SON MINISTÈRE." MGR BARBARIN, EN NOVEMBRE 2016

LA PAROLE LIBÉRÉE, association fondée par Bertrand Virieux, Alexandre Dussot et François Devaux - de g. à d. -, qui regroupe les familles de victimes d'attouchements du père Bernard Preynat, a multiplié les plaintes contre l'aumônier de la troupe Saint-Luc des scouts de Sainte-Foy-lès-Lyon, banlieue lyonnaise cossue. Grâce à elle, l'archevêque Barbarin a été confronté à des plaignants déterminés.



robert deyrail / gamma-rasbo

► 2016, le procureur de la République de Lyon classe l'enquête sans suite au motif que les faits sont prescrits. La justice estime que l'année 2007, évoquée par l'archevêque comme celle où il a pris connaissance du dossier, est trop ancienne pour être retenue. Et que l'inaction de l'Eglise depuis 2014, non prescriptible, ne s'avère pas intentionnelle et ne décèle pas de volonté d'entraver l'action de la justice. « *Les victimes du père Preynat étaient à même de porter l'affaire devant la justice* », commentera à l'époque le père Yves Baumgarten, adjoint du cardinal-archevêque (2), laissant entendre que le devoir de dénoncer ne revenait pas uniquement aux autorités religieuses : « *Nous comprenons la souffrance des victimes et nous sommes toujours prêts à les écouter.* » Un peu léger, question compassion. Hors sujet pour La Parole libérée qui repart à l'assaut avec une citation directe devant le tribunal correctionnel, laquelle fera l'objet de l'audience d'avril prochain. « *Nous disons que le délit de non-dénonciation a été continu, par*

omission, depuis que l'archevêque sait », affirme François Devaux, cofondateur de La Parole libérée, victime lui-même d'attouchements par le curé à l'âge de 11 ans.

ACTE DE CONTRITION TARDIVE

Avec La Parole libérée, Philippe Barbarin est désormais confronté à des plaignants - qui souhaitent par leur action « *faire évoluer la justice* » et réclament 1 € symbolique - particulièrement déterminés. « *Nous nous sommes affranchis de l'ascendance de l'institution sur nous, les victimes. Nous savons que nous dérangeons. Nous agissons par conviction, pas par volonté de nuire* », justifie François Devaux, en rappelant combien il est douloureux de témoigner et d'« *avoir le mot "pédophilie" marqué sur son front* ». Mais l'archevêque de Lyon subit aussi avec cette affaire le contrecoup de son péché mignon : les médias. Bon orateur, capable de citer de mémoire des passages des Évangiles avec les références précises, Philippe Barbarin adore

micros et caméras. Et parfois dérape. Devant la presse en mars 2016, au cœur de la tempête, il lâche : « *La majorité des faits, grâce à Dieu, sont prescrits. Certains, peut-être pas ; c'est la justice qui se prononcera.* » Des mots que lui-même reconnaîtra très vite « *maladroits* ». Mais le mal est fait.

« *La personnalité du cardinal est très complexe* », reconnaît un de ses confrères, qui a perçu chez lui « *une grande indépendance liée à une intelligence vive et imprévisible* ». sûr de lui, figure de proue d'un catholicisme prompt à donner des leçons à la société, le prélat, débit rapide et ton monocorde, a donné le la à ses ouailles, avant même les manifs contre le mariage pour tous. Le 24 octobre 2012, dans une interview diffusée par la radio chrétienne RCF et la télé locale TLM, il vilipendait les revendications des homosexuels : « *Après, ils vont vouloir faire des couples à trois ou à quatre... Après, un jour peut-être, je ne sais pas quoi, l'interdiction de l'inceste tombera.* » Et, pour convaincre que le mariage n'est que l'union d'un homme et d'une femme, il lançait un argument qui en dit long sur l'estime qu'il porte aux institutions républicaines : « *C'est écrit dans la première page de la Bible. Cela m'étonnerait que le Parlement français ait raison face à la Bible* » (2).

A son crédit, Philippe Barbarin sait - parfois - faire preuve de

"NOUS NOUS SOMMES AFFRANCHIS DE L'ASCENDANCE DE L'INSTITUTION SUR NOUS, LES VICTIMES. NOUS AGISSONS PAR CONVICTION." FRANÇOIS DEVAUX

modestie. Le 18 novembre 2016, pour clore l'année de la miséricorde voulue par le Vatican, il s'est mis à genoux durant une messe : « *Ce soir, je demande pardon devant Dieu et devant tout notre diocèse, de n'avoir pas pris les devants pour enquêter comme il aurait fallu [...], pardon de ne pas avoir sanctionné immédiatement un prêtre pour ses actes anciens, très graves et clairement indignes de son ministère.* » Un acte de contrition qui sonne mal avec sa volonté d'échapper aux conséquences judiciaires de ses errements.

STRATÉGIE DE POURRISEMENT

Mgr Barbarin doit trouver son avanie bien injuste : il a agi, ou plutôt il n'a pas agi comme tous les hommes d'Eglise de sa génération. Certes, les évêques sont désormais prompts à dénoncer les auteurs d'agressions sexuelles actuelles. Mais, devant les fantômes qui resurgissent, les dossiers mis sous le coude durant des années, les stratégies de silence et de pourrissement ont la vie dure. Le prélat de Lyon n'est pas le premier à être rattrapé par la justice pour une mauvaise gestion des turpitudes de ses troupes. Mais, jusqu'ici, l'Eglise s'en était plutôt bien tirée. En 2001 par exemple, Pierre Pican, évêque de Bayeux et de Lisieux, avait été condamné à trois mois de prison avec sursis pour « non-dénonciation de crimes pédophiles » commis par un prêtre de son diocèse et dont il était parfaitement informé. Il n'a exprimé aucun regret et a conservé son poste jusqu'à sa retraite, malgré de nombreux appels à la démission... A l'époque, l'épiscopat, sonné, se retrousse les manches et publie des documents pour aider les diocèses et surtout les ordonnés à en finir avec le secret. « *Plus jamais ça* », jure-t-on alors.

Las, les scandales continuent. Dans les Pyrénées-Atlantiques, en 2007, un prêtre abuseur est discrètement envoyé dans un monastère pour suivre une thérapie. En 2010, son évêque, Marc Aillet, le jugeant

guéri, lui confie à nouveau une mission en lien avec des adultes. Problème, le père participe à des rencontres avec des collégiens. Et l'évêque n'informe le procureur qu'en 2016 des actes commis par le prêtre en 1991 puis en 2007. Encore une volonté d'étouffer... André Fort, évêque d'Orléans de 2002 à 2010, a été mis en examen en juin dernier pour le même motif que Philippe Barbarin : informé des agissements coupables d'un prêtre de son diocèse (en 1993), il n'a pas prévenu la justice, se contentant lui aussi d'éloigner le prédateur des enfants. Le cas d'Orléans offre un motif d'espoir : successeur d'André Fort, Jacques Blaquart a, lui, au contraire, dénoncé le coupable aux autorités judiciaires dès qu'il en a été informé. Aujourd'hui, il fait office de bon élève, bien qu'ayant reconnu avoir tardé à le relever de toute fonction. L'an passé, une cellule permanente de lutte contre la

pédophilie a bien été mise en place au sein de l'épiscopat pour recevoir les témoignages. « *Mais on ne va pas régler le problème de fond avec trois adresses mail et quelques lieux d'écoute des victimes* », tempête François Devaux. Contrairement à d'autres pays, il n'est pas question en France de fonds d'indemnisation des victimes. Contactés par *Marianne*, ni le diocèse de Lyon, ni la Conférence des évêques de France n'ont voulu répondre à nos questions, montrant ainsi l'impuissance de l'institution à faire face, publiquement, à ces drames. Et tous les prélats de France s'endorment chaque soir en priant qu'une telle histoire ne ressorte pas sur leur territoire. ■ P.C.

(1) *Histoire d'un silence*, Seuil, 2016

(lire *Marianne* du 8 septembre 2016).

(2) « *Affaire Preynat : La Parole libérée saisit à nouveau la justice* », rcf.fr, le 23 mai 2017.

Philippe Clanché est l'auteur de *Mariage pour tous. Divorce chez les cathos*, Plon, 2014.

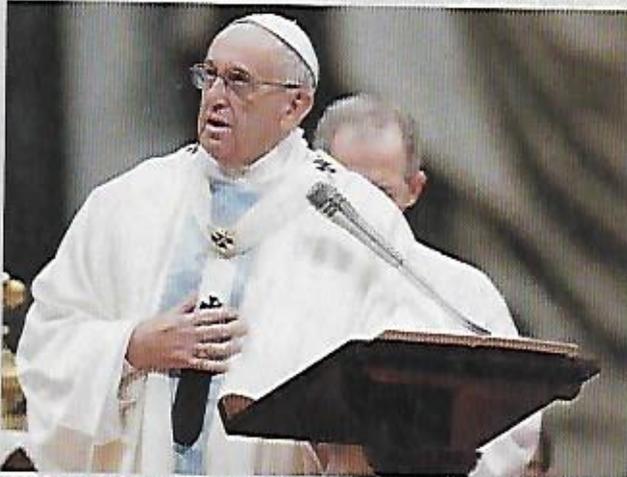
CAFOUILLAGES ROMAINS

A son sommet, l'Eglise catholique se gargarise de l'expression « tolérance zéro ». « *C'est une "tolérance zéro" envers les comportements et les crimes, mais pas envers les personnes.*

C'est le vieux principe de la théologie catholique : *hâissez le péché, mais aimez le pécheur* », explique Stéphane Joulain, prêtre et psychothérapeute*. Ce religieux, d'une lucidité rare dans le monde catholique, ajoute que le

principe édicté par le pape François ne fonctionne pas « *sur des faits antérieurs à septembre 2016. C'est la tolérance zéro... à partir de maintenant* ». Du coup, la réalité est moins glorieuse. L'exemplarité romaine affichée ne convainc pas François Devaux, qui reproche au pape de n'avoir pas demandé la démission de l'un de ses très proches collaborateurs, le cardinal australien George Pell. Celui-là a pourtant été inculpé en juin pour des agressions sexuelles dans son pays. Au sein de la Commission pontificale pour la protection des mineurs, créée par le pape, les deux seules victimes de prêtres ont cliqué la porte, dénonçant des blocages. Derrière le discours de façade, il est clair que tout le monde n'est pas disposé à faire la lumière sur les scandales d'hier. ■

* *La Vie* du 13 juillet 2017.



« **TOLÉRANCE ZÉRO** » RELATIVE Edicté par le pape François, ce principe ne s'applique pas « sur des faits antérieurs à septembre 2016 ». Par ailleurs, il n'aurait pas demandé à l'un de ses proches, le cardinal George Pell, accusé d'agressions sexuelles, de démissionner.